Accueil / A la une / Perpignan : le Département aide la création d'un habitat inclusif



Hermeline Malherbe, Présidente du Département, Françoise Fiter, Vice-Présidente en charge des personnes âgées et personnes handicapées, Thierry Predignac, Président de France Béguinages et Christophe Baiocco, Président de l'association Vivre en Béguinage ont signé une convention pour la construction d'un habitat inclusif à Perpignan © Michel Jauzac CD66

## Perpignan : le Département aide la création d'un habitat inclusif

Hermeline Malherbe, Présidente du Département, aux côtés de Françoise Fiter, Vice-Présidente en charge des personnes âgées et personnes handicapées, Thierry Predignac, Président de France Béguinages et Christophe Baiocco, Président de l'association Vivre en Béguinage, a signé une convention qui acte le soutien du Département à un projet d'habitat inclusif dans le quartier du Moulin à Vent à Perpignan.

Le Département soutient le projet de France béguinages, acteur de l'économie sociale et solidaire, qui construit des habitats inclusifs, lieux de vie adaptés et sécurisés pour accueillir des personnes âgées ou handicapées autonomes ou en perte partielle d'autonomie. Ce projet, démarré en novembre dernier, est situé rue Villelongue dels Monts à Perpignan dans le quartier de la Rambla de Vertefeuille, à proximité du centre-ville et de tous les services. Il se compose de 25 logements sociaux et d'espaces de vie partagés (salle de convivialité, studios d'accueil des familles, jardin) à destination des seniors autonomes qui souhaitent rompre l'isolement et recréer du lien social.

Entre le chez soi et l'hébergement en Ehpad, la vie en béguinage est un mixte qui s'inscrit dans la logique de l'action départementale en faveur du maintien à domicile, de la prévention à la perte d'autonomie et l'inclusion sociale des plus fragiles. Le Département, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA, a octroyé une subvention d'aide à l'investissement à France Béguinages de près de 80 000 € pour adapter les lieux intérieurs et extérieurs à l'autonomie des locataires. En fonctionnement, au total, d'ici à 2024, 435 000 € seront affectés aux structures d'habitat inclusif via l'aide départementale à la vie partagée.

Le Département agit pour un accompagnement de qualité autour du bien vieillir et s'engage pour des logements adaptés, pour la création de places supplémentaires en résidence autonomie et aujourd'hui en faveur de l'habitat inclusif, dispositif permettant d'offrir une solution supplémentaire pour combiner vie à domicile et projet de vie sociale et partagée.



OZO Perpignan – Kits électriques pour vélos